

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2024-73 : Recrutement d'un assistant éducatif petite enfance H/F pour la crèche communautaire « Le Bac à Sable » pour la période du 17 septembre 2024 au 23 septembre 2024 puis du 24 septembre au 11 octobre 2024 – Recours à une agence de travail temporaire – Choix du prestataire

Vu l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à « *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants* »,

Vu l'article L334-3 du code général de la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT l'arrêt de travail, présenté par la Directrice de la crèche communautaire « Le Bac à Sable » implantée à Visan, établi le 16 septembre 2024 jusqu'au 23 septembre 2024 inclus,

CONSIDERANT l'arrêt de travail établi le 23 septembre 2024 portant prolongation de l'arrêt de travail initial au 12 octobre 2024 inclus,

CONSIDERANT la réorganisation en interne du fonctionnement de la crèche communautaire « Le Bac à Sable », à compter du 17 septembre 2024 et jusqu'à la reprise des fonctions de la Directrice,

CONSIDERANT que le service de remplacement du CDG84, qui a été sollicité par la Communauté de Communes comme le prévoit la réglementation avant d'avoir recours à l'intérim, n'a pas de candidat disponible, il a été décidé d'avoir recours à une agence de travail temporaire pour la mise à disposition d'un assistant éducatif petite enfance H/F pour la crèche communautaire « Le Bac à Sable » implantée à VISAN, pour la période 17 septembre 2024 au 23 septembre 2024, puis du 24 septembre au 11 octobre 2024,

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre tarifaire de la société RANDSTAD, sise 57 Route du Lac – 84600 VALREAS portant sur la mise à disposition d'un assistant éducatif petite enfance H/F, pour la crèche communautaire « Le Bac à Sable » implantée à VISAN, pour la période du 17 septembre 2024 au 23 septembre 2024, étant précisé que le montant de la prestation s'établit selon le mode de calcul détaillé dans la proposition ci-annexée et peut-être estimé entre 5 000 € et 5 150 €.

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le 27/09/2024

ID : 084-200040681-20240925-DP_2024_73-DE



Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 25 septembre 2024

Le Président,
Patrick ADRIEN

